



S'ENGAGER POUR CHACUN  
AGIR POUR TOUS

## SYNDICAT SANTE SOCIAUX CFDT REUNION

Saint-Pierre, le 17 avril 2018



Monsieur le Directeur Général  
Monsieur Lionel CALENGE  
CHU de la Réunion  
11 Rue de l'Hôpital  
97460 Saint-Paul

**Objet** : recours gracieux relatif à la suppression des congés d'assiduités acquis au titre de l'année 2017 pour l'année 2018 au CHU SUD

Monsieur le Directeur Général,

Par courrier du **27 mars 2018**, vous informez les organisations syndicales de la mise en place d'un calendrier pour entamer la modernisation de l'accord relatif au temps de travail au CHU de la Réunion.

La CFDT estime donc que l'accord sur le temps de travail signé en 2002 par la Direction s'applique jusqu'à cette date.

Par ailleurs le Plan de Retour à l'Equilibre 2018-2022 n'a été voté en conseil de surveillance que le 22 janvier 2018.

Les jours d'assiduité **acquis au titre de l'année 2017** sont donc des « acquis » au titre de l'application du protocole qui existe depuis plus de 15 ans dont la remise en cause de **manière unilatérale et surtout rétroactive** nous apparaît comme abusive, contraire à l'idée que nous faisons de la concertation et du dialogue social constructif.

La CFDT vous demande donc d'annuler la suppression des jours d'assiduités pour l'année 2017 au CHU Sud dans le respect de ce que la Direction a signé en 2002 avant de poursuivre les travaux sur le futur accord 2018 qui sera soumis aux syndicats.

Dans cette attente, veuillez agréer, Monsieur le Directeur Général, nos salutations respectueuses.

Le Secrétaire Général



LOCK-FAT Expédit